

RENTRÉE SOLENNELLE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Face aux stocks, le juge court derrière les délais et veut simplifier les procédures

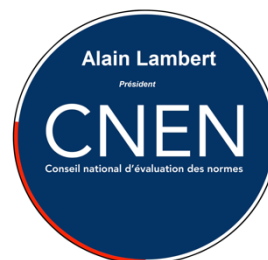
Denis Trossero

Trop de lois tuent la loi. C'est désormais une certitude. Les plus grands exégètes du droit administratif en conviennent. Et la loi, surtout la loi nouvelle, fabrique du contentieux. Pour la rentrée solennelle du tribunal administratif de Marseille, qui s'est installé en début d'année dans ses nouveaux locaux douillets de la rue Mazenod, à la Joliette (2e), c'est "un heureux mariage". Un jour de Saint-Valentin, 14 février, pouvait-on rêver idylle plus douce ? Encore que ses magistrats n'ont pas trop le temps de musarder dans les rues, tant le contentieux est lourd : 11 195 affaires enregistrées en 2021 pour 11 190 affaires jugées, soit près de 15 % de plus qu'en 2020. Avec un délai moyen de jugement d'1 an 5 mois et 8 jours, qui tend à s'améliorer. Reste un stock de 9 300 dossiers. Aussi, au tribunal administratif, songe-t-on avant tout au justiciable. Les contentieux des étrangers (une affaire sur trois) arrivent en tête, suivi des contentieux sociaux (une affaire sur cinq : RSA, aides au logement, aux personnes âgées...), puis de celui de la fonction publique (12 %), de l'urbanisme (8 %) et de la fiscalité (5 %). Ici, le justiciable reste querulent. Il continue de saisir la justice contre son administration, quand cette administration prend contre lui une décision qui l'indispose et

le juge fait son office. Pour la présidente du tribunal, Dominique Bonmati, "il n'est pas qu'un gendarme du droit. La jurisprudence est tout empreinte de rappels, de si gnaux. Elle favorise la sécurité juridique et l'efficacité des politiques publiques". À écouter les magistrats, qui ne se vivent pas comme des "censeurs", le juge prendrait même un plaisir quotidien à rendre "des décisions pragmatiques qui agissent sur la vie quotidienne des citoyens". L'accès à la justice administrative a progressé aussi. C'est qu'on lui a donné les moyens. Le bureau de l'aide juridictionnelle fait face à 4 000 demandes par an et traite les dossiers en 42 jours.

Certes, les effectifs ne sont pas tout à fait ce qu'ils mériteraient d'être : 36 magistrats, 44 personnels de greffe, 11 aides à la décision.

Face à l'avalanche des lois, la justice administrative s'engage même de plus en plus dans la voie de la médiation. Elle n'y lit d'ailleurs nul reniement de sa fonction. Alain Lambert, ex-ministre du Budget, ex-maire d'Alençon et président du Conseil national de l'évaluation des normes, a dit hier avec beaucoup de finesse que "la grandeur du droit est de s'adapter à des situations de crise". Celle du Covid-19 l'a démontré. La justice a mué, la justice a muté. Et si d'au-



cuns s'alarmant du réchauffement climatique, l'ex-ministre s'inquiète du "réchauffement normatif". En 20 ans, le nombre de lois a augmenté de 100 % et celui des décrets d'application de 300 %. Autant dire qu'il est temps, selon sa formule, de "nouer un dialogue apaisé avec le citoyen". Il citera d'ailleurs cette jolie anecdote du Premier ministre Georges Pompidou, en 1966, face à Jacques Chirac porteur d'un parapheur. "Arrêtez d'emmerder les Français ! Il y a trop de lois !" avait-il lancé à son jeune et prometteur conseiller. "Nous sommes face à un tsunami de parapheurs", résume aujourd'hui Alain Lambert.